



Terre des Baux

1er semestre 2021

Terre des Baux,
c'est ainsi que
s'appellait
autrefois la
bauxite.



C'est aujourd'hui
le nom de notre
territoire.

Dans ce bulletin



Vie municipale

Une nouvelle équipe autour d'Anne Poniowski, les enjeux et les projets de la nouvelle mandature. pp 2-7



Patrimoine & travaux

Un patrimoine historique, monumental et naturel à préserver, une vie tournée vers le futur. pp 8-11



Environnement

La valorisation des déchets, la protection des forêts contre les incendies, des actions citoyennes à mener. pp 12-17



Tourisme

Une destination recherchée, des atouts remarquables, quels leviers pour 2021 ? pp 18-21



Un territoire vivant

Des complémentarités très 13520, de nouveaux visages et de nouveaux dynamismes. pp 22-25



Informations pratiques

Numéros utiles et agenda. pp 26-28



L'édito d'Anne Poniatowski

Ce premier bulletin municipal de notre mandature se veut différent. Différent car il incarne l'esprit d'une équipe largement renouvelée. Différent car il se veut un véritable lien entre nos concitoyens, les élus et les services de notre commune.

Différent surtout car depuis mars dernier, sans que nous l'ayons voulu ou décidé, notre vie a changé. Profondément.

La crise sanitaire l'a bouleversée, modifiant nos habitudes, notre façon de travailler, nous privant de certaines libertés que nous pensions acquises.

Mais j'aime à penser que nous pouvons trouver une note positive dans ses effets.

Les confinements successifs et le couvre-feu nous ont permis de retrouver le sens de certaines valeurs. Nous avons redécouvert le goût des choses simples, des petits bonheurs oubliés : les promenades dans les Alpilles, les saveurs de nos produits locaux, le plaisir de jardiner, de cuisiner, de lire, de parler...

Nous avons resserré les liens avec nos voisins, porté une attention particulière aux personnes fragiles.

Plus simplement, nous avons retrouvé le « temps », nous avons pris le « temps » et beaucoup d'entre nous ont trouvé une certaine sérénité dans cette pause forcée et matière à réflexion pour la construction de notre avenir.

Bien entendu, n'occultons pas la réalité économique et les difficultés de nos hôteliers, restaurateurs, commerçants et entreprises locales mais aussi de nos artistes, de nos associations et de tous ceux qui ont été fragilisés ou se sont sentis isolés.

Le manque de visibilité et les incertitudes sont lourds à porter. J'en suis consciente à plusieurs titres et vous pouvez compter sur mon équipe pour porter vos voix et défendre vos intérêts auprès des pouvoirs publics.

Dans cette adversité, j'ai compris que nous devons plus que jamais, prendre à cœur le futur

de notre planète et renforcer le développement durable.

C'était une des priorités de ma campagne électorale. Cela le reste.

Alors commençons par notre environnement proche et soyons responsables.

Les choses doivent changer, dans un avenir proche pour certaines, plus lointain pour d'autres. Mais cette crise ne nous empêche pas d'avancer, au contraire. Vous le découvrirez au fil des pages de votre bulletin.

Entièrement réalisé en interne, rédigé grâce à la participation des membres du conseil municipal et des services, il se veut instructif, pratique et convivial et sera suivi par deux autres numéros d'ici la fin de l'année.

Essayons tous de garder une note d'optimisme pour les mois à venir. C'est ainsi que je veux voir l'avenir de notre commune et je mettrai tous les moyens possibles pour qu'il en soit ainsi.

Je compte sur vous pour que l'histoire des Baux se poursuive avec tout ce qui fait sa notoriété, son charme et sa qualité de vie.

Fidèlement,



Une équipe à votre écoute

Élu au 1^{er} tour des élections municipales, le Conseil a été mis en place le 28 mai 2020. Réunis autour du Maire Anne Poniatowski, de gauche à droite, Mounia Banderier-Zahir, Jean-Benoît Hugues, Dominique Delaire, Laurent Ferrat, Alexandre Braglia, Michel Belguiral, Jean Reno, Claire Novi, Pascale Offre et Isabelle Achard.

Anne Poniatowski, Maire

Laurent Ferrat, 1^{er} adjoint,
délégué à la Culture, au Patrimoine et à
l'Administration générale

Michel Belguiral, 2^{ème} adjoint,
délégué à l'Urbanisme, aux Travaux et
à la Sécurité des établissements
recevant du public

Jean-Benoît Hugues, 3^{ème} adjoint,
délégué à l'Agriculture, à l'Irrigation et
au Numérique

Mounia Banderier-Zahir,
Conseillère Municipale,
déléguée à la Vie Associative, aux Séniors,
à la Sécurité civile et à la Défense

Dominique Delaire,
Conseillère Municipale,
déléguée à l'Environnement, à la Jeunesse et
aux Relations avec le Quartier du Chevrier

Claire Novi,
Conseillère Municipale,
déléguée à la Communication,
à l'Animation et aux Festivités

Isabelle Achard,
Conseillère Municipale,
déléguée au Tourisme et aux Hébergements

Alexandre Braglia,
Conseiller Municipal,
en charge du Commerce et
du Cadre de vie du vieux village

Jean Reno,
Conseiller Municipal,
en charge des Grands événements et
des Relations internationales

Pascal Offre,
Conseiller Municipal,
en charge de la Chasse, de la Forêt et
des Espaces verts

Finances communales 2020



Deux événements ont largement impacté les finances communales en 2020. La première était imprévisible : ce fut la crise sanitaire liée à la covid-19 et ses répercussions sur le tourisme qui ont entraîné une baisse très sensible des revenus de la commune.

La seconde, plus attendue sur son fonds était l'obligation de régler le solde des indemnités dues à Cathédrale d'Images suite à la condamnation de la commune. Elle a tout de même surpris par les délais serrés imposés à la nouvelle équipe municipale installée seulement le 28 mai 2020.

Des difficultés d'ordre conjoncturel

Le budget primitif 2020 de la commune a été initialement adopté le 11 mars 2020, juste avant les élections municipales.

Voté en équilibre apparent, il n'anticipait alors que partiellement les conséquences qui allaient résulter de la fermeture des commerces, des hôtels, des musées, du Château et des Carrières de Lumières.

Par ailleurs, il ne prenait en compte qu'à hauteur d'1 million d'euros le solde des indemnités restant à payer à Cathédrale d'Images qui était d'environ 4 millions. Ce premier budget a été annulé par décision du Préfet des Bouches-du-Rhône le 12 mai 2020, et la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a été saisie pour évaluer les mesures à

prendre pour permettre la totalité du paiement des indemnités avant la fin 2020, nouvelle échéance fixée.

Venus à notre rencontre juste après la prise de fonction de la nouvelle équipe, la magistrature de la CRC et ses vérificateurs ont, dans un avis rendu le 26 juillet, donné les mesures à prendre pour voter un nouveau budget primitif 2020 avant fin août.

Une bonne gestion structurelle

L'avis rend hommage à la bonne gestion structurelle de la commune avec de nombreux indicateurs au vert et précise que les difficultés notées ne sont que d'ordre conjoncturel.

Le conseil municipal, réuni le 18 août suivant, adoptait alors à l'unanimité ce budget, qui s'établissait à 7 808 579 euros en section de fonctionnement, et 5 670 685 euros en section d'investissement, soit un total de 13 479 264 euros (opérations d'ordre comptable incluses).

Le budget a ensuite été validé par le Préfet des Bouches-du-Rhône et la CRC sans aucune réserve. Ce budget est marqué notamment par une diminution, en fonctionnement, des charges à

caractère général et des charges de personnels par rapport au compte administratif 2019, les autres charges de gestion courante restant stables.

Deux types de dépenses ont été sauvegardées néanmoins, car essentielles à la vie de la commune, d'une part la maintenance et l'entretien des bâtiments et des terrains, et d'autres parts les subventions versées aux associations locales, gage du dynamisme de notre commune.

L'Office de tourisme bénéficie lui d'une allocation de plus de 300 000 euros dont la totalité du reversement de la taxe de séjour 2019 complétée par une subvention d'équilibre.



Il est à noter aussi

les 276 000 euros annuels de crédit-bail remboursés (jusqu'en 2026) par la seule commune des Baux-de-Provence pour la caserne de gendarmerie qui profite pourtant à plusieurs communes. L'Etat versant annuellement un loyer de 196 000 euros de loyers, il reste 80 000 euros à la charge de notre commune.

Nous rappellerons

également que la fiscalité locale (TH, TF, TFNB) ne rapporte qu'un peu plus de 300 000 euros à la commune, l'essentiel des taxes allant à la Communauté de Communes, au Conseil Départemental et au Conseil Régional.

Des études et des travaux

En section d'investissement, 184 000 euros correspondent aux différentes études en cours ou réalisées (site patrimonial remarquable, élaboration du plan local d'urbanisme, études géotechniques pour les falaises et les carrières).

Côté travaux, plus de 300 000 euros ont été fléchés sur la sécurisation de falaises (ils ont été réalisés début 2021), le reste correspondant notamment à des travaux sur bâtiments (réfection et étanchéité de toitures, aménagements intérieurs, mises aux normes électriques, renouvellement des chaudières

individuelles des logements des gendarmes, changement et pose de clôtures) ou sur les voiries (chemin du Colombier, chemin de Baubesse, pierres pour sécuriser les piétons route des Carrières (route de Maillane), panneaux de signalisation routière, acquisition d'un horodateur), et enfin des travaux ONF sur la forêt communale et la pose de barrières DFCI. A prendre également en compte, le remboursement des emprunts conclus par les municipalités antérieures qui grève le budget d'investissement de 155 000 euros.

Les indemnités soldées

Enfin, le plus important a été, pour la nouvelle municipalité, le règlement du solde des indemnités restant dues à Cathédrale d'Images ainsi que leurs intérêts.

Bien que la commune se soit pourvue en cassation, et qu'une décision devrait être rendue prochainement, la somme était exigible avant le 31 décembre 2020.

Budgétisée à hauteur de 4 216 875 euros, la somme versée a été in fine de 4 182 299 euros. Outre les sérieuses économies taillées dans les dépenses de fonctionnement, son financement a été assuré

grâce à la cession de l'ancienne école publique à l'établissement public foncier régional pour 1 075 000 euros, et à l'obtention d'un prêt-relais de 2 700 000 euros auprès du Crédit Agricole Alpes-Provence, gagé sur les ventes de plusieurs biens de la commune (les anciens terrain de tennis du Country, la Maison Cinarca, les murs de l'épicerie des Baux, et enfin la Villa 27 du lotissement du Chevrier et des terrains adjacents). La vente de ces deux derniers biens a été signée au 1er trimestre 2021, et les deux autres devraient intervenir dans l'année en cours.

Des investissements aux services des baussencs

In fine, avec un budget si singulier en 2020 tant par son importance que par la nature des dépenses réalisées (mais aussi les recettes perçues), la commune des Baux-de-Provence est parvenue à continuer à assurer le fonctionnement courant, la gestion administrative, le fonctionnement des services et des activités, la propreté et l'entretien, la sécurité et la surveillance, l'accueil des visiteurs... mais aussi à réaliser et à prévoir des investissements finalement conséquents et urgents, comme la sécurisation et la consolidation des falaises.

Je tiens ici à remercier les personnels municipaux qui, par leur travail et leurs efforts, ont largement contribué à cette gestion complexe dans une période si difficile et imprévisible.

Pour 2021, l'équipe municipale que je conduis, continuera à poursuivre et développer son action avec le souci permanent de maîtriser les dépenses de fonctionnement courant, d'optimiser les recettes, et de poursuivre des investissements ambitieux au service des Baussencs et pour leur cadre de vie. Et ce, malgré une crise sanitaire qui, nous en sommes conscients, impactera encore largement notre budget en 2021.

Anne Poniatowski



Conseils Municipaux 2020

Séance du 10 février 2020

1. Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements affectés à l'exercice des compétences eau et assainissement par la CCVBA
2. Tarif de la redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de communication téléphonique
3. Convention de mise en fourrière automobile
4. Convention avec l'association Vivons les Arts pour les locaux du Country
5. Convention avec l'association Apare pour chantier de bénévoles
6. Prise en charge de factures de fuel
7. Création de postes temporaires et saisonniers d'agents d'exploitation pour 2020
8. Création de postes temporaires et saisonniers d'ASVP pour 2020
9. Modification du tableau emplois des effectifs

Séance du 11 mars 2020

1. Vote du Compte Administratif 2019
2. Vote du Comte de Gestion 2019
3. Affectation du Résultat 2019
4. Vote des taux d'imposition 2020
5. Vote du Budget Primitif 2020
6. Reversement de la taxe de séjour et attribution de subventions 2020 à l'EPIC « Office de Tourisme des Baux-de-Provence »
7. Convention Déclaloc avec Provence Tourisme
8. Protocole d'Accord de modification du parcellaire cadastral avec la SCI La Licorne
9. Signature d'une convention de fortagage avec la Carrière de Sarragan
10. Travaux d'amélioration de la forêt communale
11. Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020

Séance du 28 mai 2020

1. Élection du Maire
2. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
3. Élection du 1er Adjoint au Maire
4. Élection du 2ème Adjoint au Maire
5. Élection du 3ème Adjoint au Maire
6. Lecture de la Charte de l'Élu Local
7. Délégations données au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT
8. Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des diverses institutions et syndicats

Séance du 25 juin 2020

1. Acceptation d'un don de santons à la Commune
2. Modification de la délibération 2019-85 relative aux tarifs de la DSP correspondants à la gestion des Carrières des Bringasses et des Grands Fronts (dites Carrières de Lumières)
3. Modification de la délibération 2019-86 relative aux tarifs combinés correspondants à la DSP du Château des Baux-de-Provence et à la DSP des

Carrières de Bringasses et des Grands Fronts (Carrières de Lumières)

4. Modification de la délibération 2019-71 relative aux tarifs et exonération de droit de stationnement sur l'esplanade François 1er et l'aire de stationnement du haut du village (places de stationnement des commerçants)
5. Modification de la délibération 2019-70 relative aux tarifs de droit de stationnement payant des parkings visiteurs et sur les voies publiques (abonnements voirie)
6. Mise à disposition du cours de tennis n°1 du Country à l'association Les Baux Loisirs
7. Mise à disposition de la piscine du Country à l'association Les Baux Loisirs
8. Mise à disposition de la salle d'activité de l'ancienne école à l'association Les Baux Loisirs (Taï Chi)
9. Mise à disposition de la salle d'activité de l'ancienne école à l'association Vivons les Arts
10. Attribution de subventions de fonctionnement 2020 aux associations
11. Actualisation du tableau des emplois et des effectifs de la Commune
12. Renouvellement des membres à la Commission Communale des Impositions Directes

Séance du 10 juillet 2020

1. Élection du délégué titulaire en vue de l'élection aux sénatoriales
2. Élection des suppléants en vue de l'élection aux sénatoriales

Séance du 28 juillet 2020

1. Tarifs des redevances des prises de vues et des tournages
2. Droit de chasse de l'association des chasseurs Baussencs sur les terrains communaux
3. Mise à disposition d'un local à l'association des Chasseurs Baussencs
4. Convention de mise à disposition de terrains à la CCVBA pour la réalisation d'un réservoir AEP aux Arcoules
5. Renouvellement des membres à la Commission Intercommunale des Impositions Directes
6. Compromis de vente des ex-terrains de tennis du Country au Chevrier
7. Délégations données au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT (complément)
8. Contrat DSP des Carrières de Bringasses et des Grands Fronts : rapport annuel d'activité 2019
9. Contrat DSP Château des Baux-de-Provence : rapport annuel d'activité 2019

Séance du 18 août 2020

1. Convention de partenariat avec l'association Kolybree pour l'organisation des « Nuits Dorées » le samedi 22 août 2020
2. Cession de biens communaux – compromis de vente du bâtiment de l'épicerie des Baux
3. Modification du régime des provisions (art R.2321-3 du CGCT)
4. Affectation du résultat 2019 sur le budget 2020
5. Vote du Budget Primitif 2020

Séance du 6 octobre 2020

1. Tarifs de la DSP relatifs à la gestion des Carrières des Bringasses et des Grands Fronts (dites Carrières de Lumières) à partir du mois d'octobre 2020
2. Tarifs de la DSP relatifs à la gestion du Château à partir du mois d'octobre 2020
3. Cession de biens immobiliers communaux : compromis de vente de la Maison dite « Cinarca »
4. Budget Primitif 2020 : communication de l'Avis de la Chambre Régionale des Comptes du 3 septembre 2020
5. Décision modificative n°1 au BP 2020 et attribution de subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française
6. Modalités d'application du droit à la formation des élus municipaux
7. Désignation d'un coordonnateur communal et modalités de rémunération des agents dans le cadre du recensement de la population 2021
8. Refus de transfert de la compétence PLU à la CCVBA
9. Rapport d'activité 2019 de la CCVBA
10. Rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCVBA pour l'année 2019
11. Rapport annuel sur les prix et la qualité de service de l'eau potable de la CCVBA pour l'année 2019
12. Rapport annuel sur les prix et la qualité de service de l'assainissement de la CCVBA pour l'année 2019
13. Rapport annuel pour le Syndicat Intercommunal Les Baux/Paradou de la CCVBA pour l'année 2019
14. Rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB)
15. Rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Séance du 3 novembre 2020

1. Désaffectation et déclassement de la parcelle BK 291 dans le cadre de la cession des ex-terrains de tennis du Country
2. Compromis de vente de la parcelle BK 291 - ex-terrains de tennis du Country
3. Désaffectation et déclassement de terrains cadastrés AB221 et AB 223 dans le cadre de la cession de l'épicerie
4. Compromis de vente des parcelles AB92, AB 221

et AB 223, bâtiment et terrains de l'épicerie

Séance du 17 novembre 2020

1. Validation de l'état d'assiette des coupes de bois ONF de la forêt communale 2021 et des modalités de commercialisation
2. Adhésion à l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV)
3. Subvention à l'association des Sites historiques Grimaldi de Monaco (2ème panneau pour la Porte d'Eyguières)
4. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHST)
5. Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2020
6. Tarifs de la DSP pour la conservation, la valorisation, la gestion et l'exploitation du Château des Baux-de-Provence à compter du 1er février 2021
7. Tarifs de la DSP pour la conservation, la valorisation, la gestion et l'exploitation des Carrières des Baux-de-Provence à compter du 1er mars 2021
8. Tarifs combinés relatifs à la DSP du Château et à la DSP des Carrières des Baux-de-Provence à compter du 1er mars 2021
9. Convention avec l'ANTAI, relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement (FPS) -cycle complet- période 2021/2023

Séance du 8 décembre 2020

1. Crédit relais de portage avec le Crédit Agricole Alpes Provence
2. Affectation du résultat 2019 sur le budget 2020 (modification)

Séance 16 décembre 2020

1. Comodat avec M. Dunand pour l'entretien des amandiers
2. Indemnités de budget au comptable public au titre de l'exercice 2020
3. Décision modificative n°3 au Budget Primitif
4. Autorisation d'ouverture de crédits dans l'attente du vote du BP 2021
5. Dénomination des voiries communales
6. Tarifs et exonérations de droit de stationnement sur l'Esplanade des Remparts et sur l'Esplanade Antoine Serra
7. Postes temporaires et saisonniers d'agents de surveillance de la voie publique pour 2021
8. Postes temporaires et saisonniers d'agents d'exploitation pour 2021
9. Rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône





François Vinourd travaille pour les bibliothèques et les archives françaises et étrangères : Grèce, Egypte, Liban. Il est spécialiste des reliures anciennes orientales byzantines et syriaques.

Les Plus Beaux Villages de France, écrins de l'artisanat d'art

Les Plus Beaux Villages de France offrent plus qu'un patrimoine remarquable. Ils sont des lieux d'inspiration et de création privilégiés. Ils se veulent aussi des lieux de transmissions des savoir-faire anciens et contemporains. C'est dans cette démarche que s'est inscrit la commune en s'inscrivant aux Journées Européennes des Métiers d'Art, qui se déroulent traditionnellement en avril. Pour sa première participation, la commune s'était tournée

vers la Fondation Louis Jou pour une programmation autour de l'artisanat d'art du livre. La Fondation qui a réalisé d'importants travaux sur la façade et à l'intérieur de l'Hôtel Jean de Brion, accueille désormais, aux côtés des œuvres et des collections uniques du maître typographe, l'Atelier du Livre de François Vinourd.

www.fondationlouisjou.org

Partageons notre patrimoine

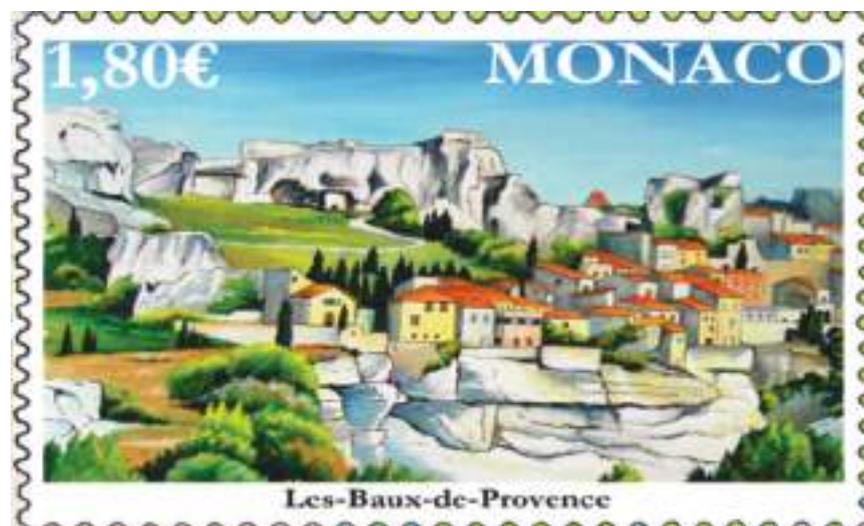
Artisans et producteurs, devenez ambassadeurs des 2 rochers. Les Baux-de-Provence, Marquisat des Princes Héritaires monégasques, fait partie de l'Association Sites historiques Grimaldi de Monaco. SAS, le Prince Albert II a souhaité la création d'un label destiné aux producteurs et arti-

sans des anciens fiefs Grimaldi afin de valoriser les saveurs et les savoir-faire issus des terroirs apparentés à la Famille de Monaco. Pour estampiller vos produits de ce label, adressez votre demande à la mairie qui fera parvenir vos informations à l'association pour approbation.



Fonds de documentation

Le service patrimoine est à la recherche de documents, de témoignages visuels ou écrits, livres, cartes postales, guides anciens... Vous en possédez et souhaitez les faire partager ? Contactez l'accueil de la mairie ou Laurent Ferrat, délégué au patrimoine lferrat@lesbauxdeprovence.com.



Balades-découverte

Le guide-conférencier Benjamin Houdan vous invite à mettre vos pas dans ceux des Grimaldi, Princes de Monaco et à admirer l'architecture de la Cité. Cyril Dumas, attaché à la conservation du patrimoine de la commune, vous emmène au pied de la forteresse ou sur le plateau des Bringasses, à la découverte de l'histoire plurimil-

L'Office de tourisme offre aux baussencs des visites guidées.

lénaire des Baux-de-Provence. Réservez au 04 90 54 34 39 ou sur tourisme@lesbauxdeprovence.com. Consultez l'agenda pour les dates sur le site www.lesbauxdeprovence.com. Vous pouvez également vous inscrire à la newsletter de l'Office de tourisme pour être informés des dates des visites.





Les Baux-de-Provence, commune classée Site patrimonial remarquable

Le village des Baux-de-Provence, perché sur son éperon, dominant les Alpilles du haut de ses 22 monuments classés ou inscrits, obtenait le 5 juillet 2019, le fameux Graal.

Il aura fallu différentes études et enquêtes avant d'obtenir ce prestigieux classement du Ministère de la Culture.

« Considérant que, par ses qualités patrimoniales, la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur de l'ensemble formé par le village des Baux-de-Provence et les espaces paysagers majeurs qui en forment l'écrin présentent un intérêt public au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique et paysagé, la commune est classée, au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR) ».

Ce classement est le résultat d'une étroite collaboration entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat qui désormais sont engagés à nos côtés. Il nous permettra de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de notre territoire et se substituera désormais aux précédentes protections qui s'appliquaient à notre commune, dont la fameuse loi Malraux. Pour pouvoir protéger ce patrimoine, il a été nécessaire de le comprendre. La première phase dans l'élaboration du SPR, celle des diagnostics, nous a permis de constituer un véritable socle de connaissances sur l'histoire de la commune, sa géographie, son

environnement, son patrimoine architectural, paysager et agricole.

Nous sommes actuellement dans la seconde phase, celle de l'élaboration du projet de PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine qui est la partie réglementaire du SPR). Elle est menée par un comité d'élus, assisté d'un cabinet d'étude et de l'Architecte des Bâtiments de France.

Une fois cette réflexion achevée, ce projet sera soumis à une commission locale constituée de plusieurs collèges d'élus et d'experts du patrimoine, qui sera associée tout au long de la procédure d'élaboration définitive du document de gestion du SPR.

Ce plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine finalisé, sera enfin présenté à la population à l'occasion d'une enquête publique. Pendant toute la durée de cette enquête, les baussencs pourront prendre connaissance du dossier et formuler des observations qui seront prises en compte par le commissaire-enquêteur dans son rapport. Il sera ensuite soumis à l'approbation du Préfet.

Ce plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine validé, servira de base à la finalisation de notre plan local d'urbanisme (PLU) et à la révision du règlement local de publicité (RLP) qui va commencer très prochainement.

Laurent Ferrat

Travaux



Sécurisation des falaises

La première tranche des travaux a débuté mi-janvier et s'est terminée début mars. Le chantier a nécessité plusieurs hélitreuillages de matériel sur le sommet des rochers. Les opérations ont été réalisées par des cordistes, ouvriers spécialisés dans les travaux de falaises.

La mise en sécurité de la zone de Baubesse, au Col de la Vayède, a été la plus délicate et la plus spectaculaire. Le seul moyen d'éliminer le risque d'un éboulement était le minage, les autres moyens étant dangereux pour le personnel exécutant.

L'Aiguille de Sarragan, aussi appelée par les baussencs Sphinx de la Roquetaulière, a retrouvé un peu de blancheur mais a pu être conservée intacte. Sécuriser cette partie s'est avéré complexe à mettre en place. Il n'était pas question de déstabiliser l'aiguille car elle fait partie intégrante du paysage remarquable des Baux-de-Provence.

Les empilements rocheux verticaux ont été cloués. Les roches superficielles ont été forées, des pieux ont été enfoncés à l'intérieur des forages pour ancrer les roches superficielles à la roche mère. Toutes les embouchures de surface ont ensuite été colmatées et cachées par un ciment choisi de la même couleur que les roches existantes.

L'accès à la troisième zone, celle du Délaissé, sur la route des Carrières sera condamné, le risque encouru étant un écoulement de pierre.



Un chantier au long cours

Le dossier est mené par Michel Belguiral, 2e adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux. Il est assisté par Claudia Churin, ingénieur, chargée de mission aménagement, urbanisme et environnement de la commune. De nouvelles études sont en cours pour définir la prochaine zone de chantier et organiser la seconde tranche des travaux. L'ensemble des travaux de sécurisation des falaises qui seront conduits hors des périodes touristiques, s'échelonnent sur une dizaine d'années. Ce chantier devrait se clôturer à l'horizon 2031 !



Une piscine rénovée

Les travaux de refecton et de remise aux normes de la piscine du Country Club et de ses installations sont en cours et devraient se terminer en juin. Un nouveau liner, de nouvelles installations électriques et le nettoyage des vestiaires permettront aux abonnés de l'association Les Baux loisirs de profiter pleinement du club nautique aux beaux jours.



Signalétique

Une signalétique sera mise en place sur l'ensemble de la commune. Des panneaux indicateurs seront placés à chaque entrée et sortie des voies. C'est au total plus de 150 panneaux qui seront plantés sur la commune.

Lorsque vous recevrez votre nouvelle adresse, vous devrez procéder à quelques démarches. Le courrier qui vous sera adressé vous les spécifiera.



Compter parmi Les Plus Beaux Villages de France ne veut pas dire que nous habitons un très beau village dédié uniquement aux santons !

Nous avançons aussi vers le futur car le numérique est devenu un moyen de communication indispensable pour tous les citoyens des Baux-de-Provence. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que les plus seniors d'entre nous l'ont adopté au quotidien, contrairement aux idées reçues. Vous avez donc récemment pu observer des véhicules utilitaires

La bonne adresse

La municipalité a entrepris la démarche de dénomination et numérotation des voies sur l'ensemble de la commune. Ce projet est mené en collaboration avec La Poste. Vous recevrez votre carnet d'adressage d'ici juin.

Une adresse précise est désormais nécessaire pour votre géolocalisation et ainsi l'accès rapide des différents organismes de secours à votre domicile, la bonne distribution des courriers postaux et colis d'e-commerce. Cette adresse complète facilitera votre éligibilité à l'accès à la fibre. Sur la commune, de jolis noms, route des Oliviers, route de la Terre des Baux, route des Alpilles ... remplacent les D27A, la D27, dite petite route des Baux et la D5. La nouvelle toponymie du Vallon de la Fontaine est route de Baumanière. La D27, dite route de Maillane, s'appelle désormais route des Carrières. Des choix ont dû être faits pour répondre aux normes AFNOR. Quartier, Vallon,

Val ne sont plus acceptés comme dénomination principale mais vous pouvez cependant conserver les toponymes Quartier des Arcoules ou Quartier de Badasson en complément d'adresse. Route d'Arles, précédée du numéro qui vous sera attribué, devra figurer pour ces quartiers en adresse principale. Pour Quartier des Arsacs, la dénomination de la voie est chemin du Mas Rouge. Pour Quartier du Chevrier plusieurs adresses ont été attribuées en fonction des voies : route du Mas des Chevriers, route de la Machotte, chemin de la Colline et chemin du Mes de Maï. Quartier Fréchier devient route des Alpilles. D'autres conservent le même toponyme mais le mot Quartier est remplacé par chemin. Quartier du Pigeonnier devient chemin du Pigeonnier, Quartier de la Machotte s'appelle chemin de la Machotte et Quartier de Manville est désormais chemin de Manville.

Bientôt la fibre !

et des hommes entrain de câbler le réseau fibre optique sur notre commune.

Ce petit fil de verre va permettre de transmettre des informations 1000 fois plus rapidement que les chevelures de cuivres existantes et ceci avec un degré de fiabilité bien supérieur.

Ce câblage est terminé sur la zone Ouest de la commune et le vieux village. Vos opérateurs de téléphonie vont vous solliciter pour vous proposer de vous connecter avec la fibre.

Les Baux-de-Provence est une

commune avec un faible nombre d'habitants pour une superficie relativement étendue et nous faisons tout pour que ce projet avance du mieux possible. Le câblage se poursuit sur la zone du Vallon d'Entreconque.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a démontré une efficacité réelle dans l'implémentation de ce progrès qui est une étape dimensionnée pour satisfaire les besoins en communication des 50 prochaines années !

Jean-Benoît Hugues

Environnement



Les jeunes baussems donnent l'exemple

Déchets : réduction et valorisation

Les chiffres sont parlants... nous sommes de mauvais élèves. Chaque habitant des Bouches-du-Rhône produit près d'1 tonne de déchets par an, soit un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale.

Petit rappel. Depuis le 1er janvier 2017, c'est la CCBVA (Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles) qui a repris la compétence déchets et qui en gère la collecte et le traitement pour les 10 communes qui la composent, dont la nôtre. Les règles ont donc changé et vont continuer à évoluer.

Toutes nos actions ont désormais l'obligation de s'inscrire dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région SUD.

Les objectifs fixés sont la réduction de la quantité de déchets produits et l'augmentation de leur valorisation (réemploi, recyclage, etc).

Soyons clairs. D'ici 2025, il nous faudra :

1. Diminuer de 10% la production de déchets sur le territoire (-2750 tonnes)
2. Réduire de 50% les déchets amenés en enfouissement (3350 tonnes sur 6710 actuellement) au profit de l'incinération et des centres de tri
3. Mettre en place le tri à la source des biodéchets
4. Réduire de 10% les encombrants déposés en déchèterie (-3350T)

Collecte en porte à porte à l'automne

Pour atteindre ces objectifs, l'une des premières actions menées par la CCVBA a été la mise en place d'une collecte en porte à porte.

Cela signifie que chaque administré possède ses propres bacs, un noir pour les ordures ménagères, un jaune pour le tri.

Chacun de ces bacs est ramassé 1 fois par semaine.

Le porte à porte a déjà été mis en place l'an dernier à Aureille, Mouriès, Maussane et au Paradou.

Ce sera le tour à l'automne prochain de notre commune, de Saint Rémy-de-Provence et d'Eygalières. Puis, enfin de Saint-Etienne-du-Grès, Mas-Blanc-des-Alpilles et Fontvieille en 2022.

Particularités du village, une prise en compte

Ce mode de collecte a plusieurs avantages. Il permet d'apporter un meilleur service aux administrés, de responsabiliser davantage les producteurs de déchets et d'augmenter les performances de tri tout

en réduisant les coûts de traitement. Les premiers résultats sont encourageants, notamment grâce à l'amélioration du tri.

Rappelons que 30% du poids des ordures ménagères (sac noir) sont des déchets mal triés qui auraient dû être orientés vers le tri sélectif (sac jaune) ou la déchèterie !

Bien entendu, l'étude qui va être menée sur notre commune pour la mise en place de cette collecte sera faite en étroite collaboration avec nos services

afin qu'elle tienne compte des particularités de notre village et que les résultats soient le plus efficace possible.

Un traitement amélioré

Parmi les autres projets en cours qui devraient améliorer le traitement des déchets :

1. L'étude d'un quai de transfert sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence. Il est indispensable pour gagner en coût de transport et en autonomie de gestion
2. La modernisation et la mise aux normes des déchèteries de Maussane-Paradou et de Saint-Rémy-de-Provence avec en parallèle le développement du réemploi et de l'économie circulaire.
3. Un service de broyage des végétaux à domicile pour les particuliers qui devrait être mis en place dans les prochains mois.

Un poste déficitaire

Côté finances, le poste déchets a été déficitaire de 2,5 millions d'euros en 2020 ce qui a conduit le Conseil Communautaire à voter une hausse de la taxe sur les ordures ménagères, hausse inéluctable au vu notamment de l'augmentation des coûts de traitement.

Son montant sera aligné au taux de 9,80% sur les 10 communes qui, jusqu'à présent avaient toutes des taux différents qui oscillaient entre 5,45 et 8,31% (6,28% pour les Baux-de-Provence).

Anne Poniatowski

Les composteurs
Fabriqués en bois certifiés FSC
Ovale - bon drainage
Matériau de qualité - robuste
Livré en kit avec notice de montage

Les accessoires inclus
Guide de compostage
Mélangeur manuel de compost
Bio-séal (1 l) (bleu, vert) pour stocker temporairement les déchets de cuisine avant de les déposer dans le composteur, avec l'étiquette rappelant les consignes

Valeur	Petit modèle 40 litres	Grand modèle 60 litres
Dimensions du composteur	H 84 cm / L 68 cm	H 110 cm / L 102 cm
Dimensions du colis	H 29 cm / L 84 cm	H 29 cm / L 102 cm
Poids vide	25 kg	34 kg
Contrepoids Recommandés	15 €	20 €

CONDITIONS DE VENTE: Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. 1 composteur maximum par foyer résident sur le territoire de la CCVBA (NB : sur présentation d'un justificatif de domicile).

Des colonnes de tri pour les papiers et journaux ainsi que pour le verre sont à votre disposition sur la commune.

Il est interdit d'y apporter autre chose et de l'abandonner au pied des colonnes.
Soyons responsables !

CCVBA

23, avenue des Joncades basses - ZA de la Massane
13210 Saint-Rémy-de-Provence

Ouverture : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Accueil 04 90 54 54 20 - Info déchets 04 84 51 06 20

Abonnez-vous à la lettre info sur vallee-des-baux-arpilles.fr

Hors des horaires d'ouverture : Urgence Technique Eau et Assainissement 06 75 38 40 60



Tous mobilisés !

Samedi 20 mars, près de soixante d'entre vous ont participé à la première opération nettoyage citoyen organisée par la commune soit 1 baussenc sur 6. Pour cette première collecte, ce sont les vallons au pied du vieux village qui ont été nettoyés. Les débris triés ont rempli un camion benne.

Nous aimerions vous retrouver aussi nombreux pour de nouvelles chasses aux débris cet automne sur différents quartiers de notre commune.

Un très grand merci à tous, à Glenn Viel, Brandon Dehan et toute l'équipe de l'Oustau de Baumanière qui a participé à cette collecte.



Un chef engagé !

En 2018, Glenn Viel lance, à ses confrères étoilés, le défi 'Faites grimper l'addition'. Remporte le défi, l'équipe qui collecte le plus de déchets. L'hiver dernier, c'est avec Lieven van Aken, chef de l'Aupiho du Domaine de Manville, des confrères des Alpilles et leurs brigades respectives, qu'il avait sillonné les bords des routes pour nettoyer gaudres et alentours.



Une gestion globale

Le Domaine de Manville allie économie, tourisme et protection de l'environnement

Le Domaine de Manville a mis en œuvre les principes relatifs à l'économie circulaire.

L'hôtel de luxe est pionnier pour le traitement de ses déchets.

L'action la plus importante réalisée est le tri des déchets alimentaires.

Le Domaine de Manville a ainsi installé un composteur nouvelle génération.

Le compost est utilisé sur les terrains dédiés à la production de fruits et légumes qui répondent aux besoins des 2 restaurants du Domaine : le restaurant gastronomique étoilé Michelin l'Aupiho et le Bistrot de l'Aupiho. La gestion des autres déchets a été externalisée et confiée pour 5 flux (bouteilles plastiques, canettes, papier, polystyrène,

cartouche d'encre...) à la société marseillaise Lemon Tri.

Une seconde société Azur13 basée à Saint-Rémy-de-Provence recycle le verre et le carton revalorisé en énergie.

D'autres projets viendront compléter cette démarche écologique.

Valeurs Parc naturel régional



PARC NATUREL RÉGIONAL
DES ALPILLES

La marque Valeurs Parc naturel-Régional est une reconnaissance attribuée aux entreprises engagées et volontaires, pour leur travail au sein de leur territoire en faveur des patrimoines remarquables et du développement local.

Sur notre commune 3 hébergeurs Mas de l'Oulivié, Mas d'Aigret et Mas Derrière Château et la chèvrerie Boucabelle bénéficient de ce label.

Vous souhaitez rejoindre la marque ? Vous êtes producteur agricole, artisan, hébergeur,

restaurateur, vous êtes un acteur économique dans les domaines du tourisme, de la culture, des loisirs, des sports et votre siège social est installé sur le territoire d'un Parc naturel régional des Alpilles et vous adhérez à la philosophie des PNR autour des 3 valeurs fondamentales des PNR : lien au territoire, dimension humaine, respect de l'environnement :

Contactez Marianne Dispa,
m.dispa@parc-alpilles.fr

Plantons des haies

Le saviez-vous ? Les haies assurent le maintien de la biodiversité, de la faune et de la flore, améliorent notre environnement, impactent la régulation climatique et la protection des ressources en eau.

Le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA) a édité des fiches pratiques pour concevoir, planter et entretenir les haies à l'adresse de tous les acteurs et habitants des Alpilles. www.parc-alpilles.fr



Sécheresse



Depuis le mois d'octobre dernier, les précipitations sont inférieures à la normale. L'arrivée du printemps a entraîné une diminution des débits des cours d'eau qui se situent déjà à des niveaux remarquablement bas pour la saison.

L'état de vigilance sécheresse a été déclaré sur l'ensemble du département des Bouches-du Rhône.

Ce passage implique que chacun d'entre nous doit porter une attention particulière à ses besoins en eau et limiter au strict nécessaire sa consommation, quelle que soit la provenance de l'eau.

Protection des forêts contre les incendies

Un chantier d'éclaircie DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) a été mené par le Parc naturel régional des Alpilles, appuyé par l'ONF, en février et mars. La zone du chantier est située au Nord de la commune, en haut du Val d'Enfer et au pied de la table d'orientation.



Ce projet de 19 ha était très attendu par les pompiers et la commune car il se situe dans une zone particulièrement vulnérable. Le but de l'opération était de permettre de canaliser un départ de feux. Il portait sur deux parties :

L'une de 13 ha, en coordination avec l'ONF, vise à réajuster la 1ère coupe de bois, pour lui donner un caractère DFCI. Elle est suivie d'un élagage des tiges restantes et d'un broyage d'une partie de la végétation en sous-bois.

L'autre de 6 ha, se concentre sur les pentes les plus fortes pour effectuer une coupure de combustible contiguë à la première en réalisant l'ensemble des travaux

(abattage, élagage, broyage et débroussaillage sous-étage).

Cette opération a respecté les multiples enjeux (paysage, fréquentation, biodiversité). Des ouvertures ont été réalisées en privilégiant les formes douces, sinueuses avec maintien de lisières et ou d'îlots, des alvéoles de végétation dans les zones de clairières sont préservées... Aucune coupe n'a été faite dans les vallons et les arbres susceptibles de causer des dégâts ont été conservés ou câblés. Ces interventions ont été réalisées hors des périodes de reproduction et de nidification

www.pnra-alpilles.fr

Débroussailler, c'est vous protéger

Nos zones boisées sont vulnérables. En été, le climat est très sec et présente un nombre important de jours de vent fort. Le mistral accélère les phénomènes de dessèchement de la végétation et favorise la propagation rapide des feux.

La forêt est présente sur des collines calcaires, aux sols peu fertiles qui retiennent peu d'eau. Ses espèces végétales sont fortement inflammables. Le phénomène de changement climatique, intensifie les périodes de sécheresse et de canicule. Le débroussaillage par la discontinuité de la végétation ralentit la propagation de l'incendie.

L'obligation légale de débroussaillage (OLD) est indispensable. Des zones débroussaillées contribuent efficacement à la protection des personnes et des biens et permettent l'intervention en sécurité des pompiers. L'OLD et de maintien en état débroussaillé s'appliquent aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 m.

Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 m de part et d'autre de la voie.

Les travaux d'office peuvent être effectués aux frais du propriétaire défaillant.

En cas d'incendie, sa responsabilité peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage et les assurances sont légitimes à appliquer des pénalités en cas de non respect des OLD.



Les travaux de débroussaillage doivent être terminés au plus tard le 31/05 et sont interdits du 01/06 au 30/09.

Et si vous passiez à l'éco-pâturage ?

La végétation non entretenue prolifère et freine la biodiversité. L'écopâturage protège notre écosystème, favorise la biodiversité et fertilise les sols.



Le troupeau de Mathilde Sainjon est composé de 60 brebis. La bergère fait pâturer son troupeau sur certaines parcelles de la commune et souhaite agrandir son périmètre de pâturage. Mathilde se propose de débroussailler

gratuitement, dans un premier temps, les terrains en friches dont la maintenance est une obligation. La zone à pâturer doit être au minimum de 3 hectares. mathilde.sainjon@outlook.fr

Encombrants

Si vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie, le service collecte des encombrants de la CCVBA peut venir les récupérer sur RDV.

Cette collecte s'adresse uniquement aux particuliers. Les encombrants sont limités à 3 par RDV (ou l'équivalent de 0,5 m³). Un encombrant doit être transportable par 1 à 2 personnes (taille maximale 2m de long/ poids maximal 50kg).

Liste d'encombrants principaux acceptés :

Mobilier, matelas, sommiers, appareils électroménagers (lave-linge, réfrigérateur...)

RDV au 04 84 510 620 ou par mail info.dechet@ccvba.fr du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

<https://vallee-des-baux-alpilles.fr>

Le saviez-vous ?



Les genêts donnent de belles couleurs à nos massifs mais ils envahissent les terres agricoles abandonnées et prolifèrent très rapidement. c'est un plat de choix pour les chèvres qui s'en régaler. Les caprins peuvent brouter jusqu'à près de 2 m de hauteur.



Les chèvres sont capables de pâturer dans les zones embroussaillées, leur agilité légendaire leur permettent d'accéder à tous les milieux très accidentés comme les parties rocheuses ou les fortes pentes. Natascha Duverdier élève des chèvres du Rove. Elle fait tous les jours de son élevage Boucabelle, situé au Quartier du Désert, faire pâturer ses caprins dans les collines. Vous avez des terrains à l'Ouest de la commune que vous souhaitez débroussailler, contactez Natascha. natascha.duverdier@wanadoo.fr



Quel tourisme en 2021 ?

J'aimerais tellement vous écrire aujourd'hui « ça y est, c'est fini... on repart tous comme en janvier 2020 ! ».

Après une année 2019 record dans le tourisme, l'année 2020 démarrait fort avec des plannings bien remplis chez les hébergeurs. Puis mi-mars, tout s'arrête et le confinement démarre le lundi 16 mars pour répondre aux décisions sanitaires prises par le gouvernement. Mais cet été, à la

surprise générale, la région enregistre une fréquentation supérieure de 23% à celle de 2019 au cœur de l'été.

Malgré ce bilan estival plutôt positif pour notre destination, l'automne met en lumière une crise inédite et il est difficile de dire aujourd'hui comment se profile le l'été 2021 avec la fermeture des restaurants, lieux culturels et indirectement des hôtels jusqu'en mai.

Quels sont les enjeux de demain ?

Revenons rapidement à l'été 2020 pour mieux les comprendre. En effet, après 2 mois de confinement difficile à vivre pour les urbains, les destinations rurales et les activités de nature ont été plébiscitées et les envies de nature et de séjour respectueux deviennent plus fort que jamais.

En 2021, 57% des voyageurs français rechercheront des expériences plus rurales éloignées des sentiers battus pour renouer avec la nature et 63% des français attendent qu'on leur propose des séjours plus durables et responsables. Les Baux-de-Provence situés au cœur du Parc naturel régional des Alpilles ont leur carte à jouer !

La clientèle de l'été 2020 a été caractérisée par une forte proportion d'une clientèle de proximité

qui fait moins de 3h en voiture pour venir nous voir. A nous, en 2021, de nous rapprocher de nos clients locaux et encourager leur consommation. Notre Office de tourisme va accentuer sa communication sur les réseaux sociaux, solliciter activement la presse et développer des partenariats avec les influenceurs. La communication sera axée sur les activités famille, l'offre vélo, la randonnée, les visites de producteurs et toutes les thématiques du tourisme nature (faune et flore, géologie, astronomie...). Bien sûr, nous avons de nombreux atouts pour promouvoir également notre art de vivre, la gastronomie, l'œnotourisme et la culture et privilégier en même temps les petites visites en famille et en tribu.



Soyez les ambassadeurs de notre destination

Devenez ambassadeur de notre village, de notre département et de notre région. Allez à la rencontre de ses richesses touristiques et partagez ces découvertes avec vos proches !

Le **Pass Les Baux-de-Provence** propose à un tarif préférentiel les 3 sites emblématiques de notre village : les Carrières de Lumières, le Château des Baux et le Musée Yves Brayer www.lesbauxdeprovence.com.

Avec le **Pass Myprovence**, les habitants des Bouches-du-Rhône bénéficient d'un accès gratuit et illimité sur une sélection de sites, s'ils sont accompagnés d'une personne payant plein tarif. pass.myprovence.fr

Taggez sans aucune modération vos posts Instagram, Facebook, Twitter avec

#lesbauxdeprovence @lesBauxTourisme #lesplusbeauxvillagesdefrance

#siteshistoriquesgrimaldidemonaco #myprovence

#OnaTousBesoinDuSud #provence #TourismePaca #SouthofFrance

Les Baux-de-Provence, une destination phare de la Région Sud

Sachez que la région et le département ont lancé de nombreuses actions de promotion pour soutenir la fréquentation des touristes français entre mai et juillet 2020 et donner envie de venir dans notre région.

Un dispositif d'envergure a été déployé avec la campagne grand public #OnATousBesoinDuSud (spots TV, médias, campagne digitale) que tous les professionnels ont partagé.

Pour participer à la relance du tourisme et à la mise en avant de notre région, le Comité Régional du Tourisme (CRT) et Atout France ont lancé le dispositif « The Explorers », une nouvelle plateforme de 4000 photos et vidéos des sites touristiques de notre région accessible gratuitement à tous les prestataires touristiques.

De son côté le comité départemental du tourisme, Provence Tourisme, a lancé le « Pass Séjour », pour 1 nuitée dans un établissement du département,

1 pass de 100 euros est offert pour pratiquer des activités de loisirs locales. Le CRT a aussi accentué en 2020 la promotion des activités écotouristiques avec un magnifique film vitrine sur la diversité de nos parcs naturels régionaux et le nouveau site internet dédié à l'écotourisme a mis en avant 40 nouveaux contenus et de nouvelles expériences de découverte.

Toutes ces actions de soutien se poursuivent en 2021 et seront complétées par de nouveaux projets innovants comme les futurs roadshows dans les grandes villes, les opérations TGV, Marseille Provence Gastronomie, le grand week-end Vélo Tour,

En 2021 la première destination sera donc la France et nous mettrons tout en œuvre pour que Les Baux-de-Provence restent une destination phare de la région Sud !

Isabelle Achard

Les Baux-de-Provence au Top !



Les français rêvent d'évasion et classent Les Baux-de-Provence en troisième position de leur recherche sur internet parmi plus de 30 000 villages de l'hexagone.

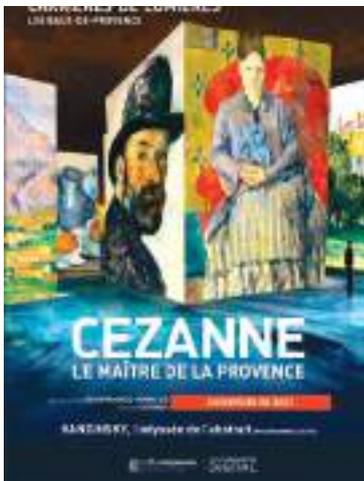
Quels sont les villages français les plus prisés ? Le comparateur de locations de vacances Likibu a analysé le nombre de recherches Google effectuées par les touristes avec le nom de la destination.

Rocamadour, Giverny, Les-Baux-de-Provence forment le trio de tête. Les 10 premiers villages cités font tous partis des Plus Beaux Villages de France. Le Sud y bien représenté : Gordes, Roussillon et Lourmarin se classent dans le top 10.

Des expos hautes en couleur



Après Salvador Dalí et Gaudí en 2020, les Carrières de Lumières consacrent leur nouvelle exposition immersive à Cézanne, peintre de la Provence et à Vassily Kandinsky, initiateur de l'art abstrait.



Cézanne, maître de la Provence

Jusqu'au 2 janvier 2022

L'exposition immersive présente les plus grandes œuvres de l'artiste, ses paysages provençaux, ses fameuses natures mortes aux pommes, ses scènes historiques, ses autoportraits mélancoliques, Les joueurs de cartes, Les grandes baigneuses, les sublimes vues de la Sainte-Victoire. Peintre autodidacte aux 900 toiles et 400 aquarelles, Cézanne peint des portraits, des natures mortes, des paysages, des scènes historiques et réalise de multiples versions d'un même sujet expérimentant sans cesse les possibilités de la matière picturale. Création et mise en scène : Cutback sous la direction artistique de Gianfranco Iannuzzi.

Kandinsky, l'odyssée de l'abstrait

Cette création d'une dizaine de minutes est réalisée à partir des œuvres de l'artiste prolifique et visionnaire Vassily Kandinsky (1866-1944).

Peintre poète, théoricien de l'art et fondateur de l'art abstrait, Kandinsky révolutionne l'histoire de l'art avec ses nombreuses compositions aujourd'hui exposées à travers le monde.

Réalisation et mise en scène : Cutback sous la direction artistique de Virginie Martin

www.carrieres-lumieres.com



Kandinsky, pionnier de l'abstraction

Jusqu'au 14 novembre, le Château des Baux vous propose une libre déambulation dans la vie et l'œuvre du peintre russe.

A travers 11 panneaux grands formats mêlant photographies et reproductions d'œuvres, l'exposition revient sur le cheminement artistique et intellectuel de ce créateur prolifique : son attachement à la Russie, ses sources d'inspiration puisées dans les légendes et traditions populaires, ses voyages dans une Europe bouleversée par les guerres mais qui fut aussi le foyer d'une grande effervescence artistique.

www.chateau-baux-provence.com



La vision du bonheur au Musée Yves Brayer

Huit peintres sont réunis en 1949 sous le vocable de la « Réalité Poétique » par Gisèle d'Assailly, titre du livre qu'elle leur a consacré.

Maurice Brianchon, Christian Caillard, Jules Cavailès, Raymond Legueult, Roger Limouse, Roland Oudot, André Planson, Constantin Terchekovitch ont exposé ensemble dans l'entre-deux guerres.

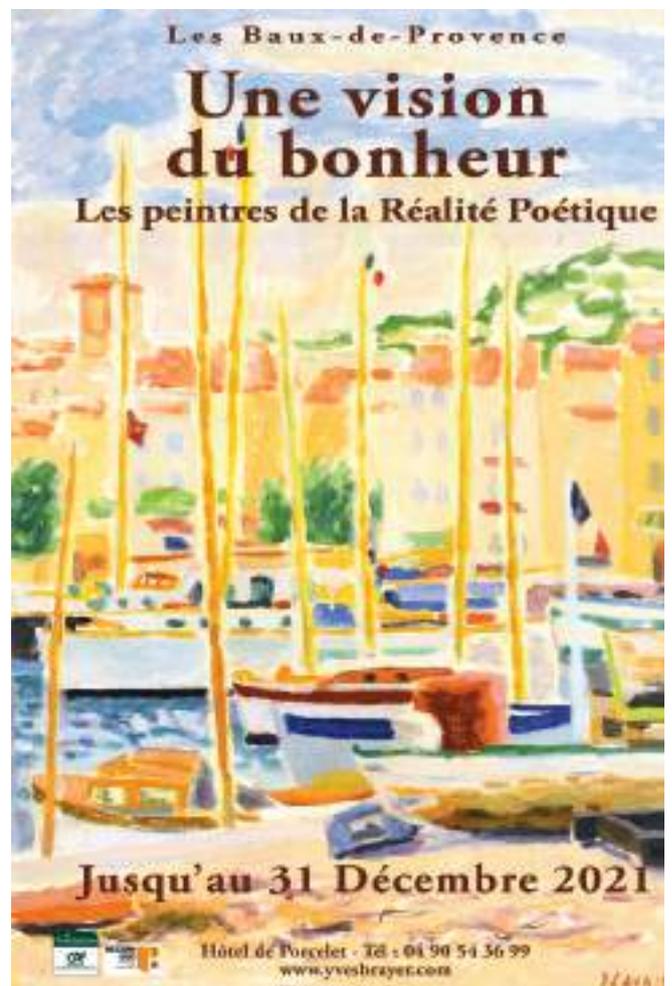
Ils sont reconnus, au milieu des années soixante, par des critiques et historiens comme essentiels pour la vie de la peinture moderne en France.

Peintres du bonheur, leurs sujets célèbrent la vie simple, la nature dans la continuité de la tradition.

Soucieux de dépasser les violences du Fauvisme et les rigueurs du Cubisme, ils rejettent l'académisme des Beaux-Arts et l'emprise de l'avant-garde.

Coloristes, dessinateurs, soucieux de composition, ils ont tendu leur vie durant à la sincérité et à la vérité de la peinture. Scènes intimistes, nus, paysages, natures silencieuses, expriment la beauté simple d'un univers panthéiste avec un naturalisme source d'une poésie hédoniste.

www.yvesbrayer.com



Nom de code : 13520

Les 3 communes Les Baux-de-Provence, Le Paradou et Maussane-les-Alpilles sont regroupées sous le même code postal 13520. Elles ont de multiples atouts et des complémentarités très fortes. Elles s'associent pour des actions culturelles, touristiques, et pour bien d'autres projets.



Les cours d'expression théâtrale s'adressent à tous, avec ou sans connaissance du jeu, néophytes, amateurs ou confirmés.

L'Atelier-13520 a été créé sous l'impulsion de Jean Reno avec la complicité de la Mairie des Baux-de-Provence.

La direction a été confiée à l'artiste et metteur en scène Marc Duret.

Ces ateliers sont ouverts à tous les 13520. Les séances durent 4h (relaxation et cours.)
RDV en septembre.
atelier13520@gmail.com

Atelier-13520

Un Atelier-Théâtre

Lorsque je suis arrivé à Paris j'ai suivi plusieurs cours de théâtre classique qui proposaient des cours magistraux. J'y suis resté peu de temps. Cela ne me convenait pas, ma personnalité n'était pas à l'aise dans cette forme d'enseignement, j'avais besoin d'autre chose.

Et c'est ainsi que, suivant les conseils d'un ami, je me suis retrouvé dans un atelier-théâtre dirigé par Andreas Voutsinas, un ancien de l'Actor's studio à New York.

Un atelier-théâtre est avant tout un lieu de rencontres.

Un lieu de rencontres entre amateurs et professionnels, entre celui qui observe et celui qui s'exprime, entre celui qui a ressenti et celui qui va faire naître en lui cette sensation.

C'est un lieu où l'on vient en groupe pour s'exprimer, interpréter, s'essayer à parcourir de nouveaux chemins et, en toute simplicité, avancer un peu plus à la rencontre de soi-même et des autres. Car c'est important de vivre l'expérience de l'atelier-théâtre en groupe.

J'ai gardé un excellent souvenir de cette période où j'allais à l'atelier-théâtre des Bouffes du Nord, j'y ai fait des rencontres professionnelles et amicales qui se sont avérées fondamentales dans ma vie.

C'est pourquoi j'ai voulu recréer un « Atelier » aux Baux-de-Provence avec vous, la Mairie et, bien sûr, mon ami Marc Duret.

J'espère que cela vous plaira et que nous pourrons y vivre de bons moments. Et bien... A la prochaine séance...

Jean Reno



Communes 13520

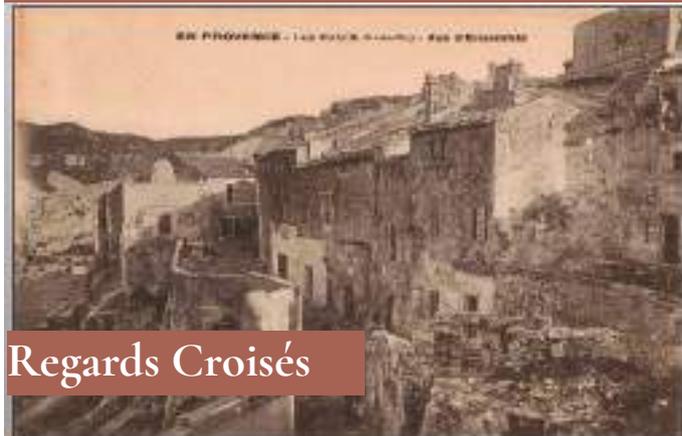
Le 21 octobre dernier, les maires de Maussane-les-Alpilles Jean-Christophe Carré, du Paradou Pascale Licari, des Baux-de-Provence Anne Poniatowski et des élus des 3 communes se sont retrouvés autour d'une table ronde.

L'objectif de cette première rencontre était de jeter les bases d'un travail en commun sur ce territoire des Alpilles avec de nombreuses complémentarités. Une certitude : les échanges et projets dans divers domaines de la vie communale vont se poursuivre et s'intensifier à l'avenir.

Facebook : Commune du 13520

L'Association Terres des Baux d'hier à aujourd'hui propose 3 expositions sur les 3 communes. Les Baux -de-Provence en sera le premier volet. Regrds croisés, Métamorphoses d'un village et de son territoire se tiendra du 22 au 30 mai à la Galerie Manville.

L'Association Terres des Baux d'hier à aujourd'hui dont la vocation est de conserver, protéger, promouvoir l'identité des villages de la Vallée des Baux se veut passerelle entre les époques.
www.associationterresdesbaux.com



Regards Croisés

Restons connectés !



La vie communale des Baux-de-Provence

Une des actions prioritaires de la nouvelle équipe était de mettre en place des outils de communication et d'information qui vous soient dédiés et qui puissent nous permettre de garder un contact continu.

Un espace Internet

Une page Vie communale a ainsi été créée sur le site www.lesbauxdeprovence.com. Vous y trouverez les informations pratiques et les actualités de la commune. Cet espace sera encore développé prochainement pour correspondre au plus près à vos attentes. N'hésitez pas à nous communiquer vos remarques, vos suggestions et souhaits sur accueil-mairie@lesbauxdeprovence.com.

Une lettre info

Cette lettre info numérique vous est adressée par mail une fois par mois ou plus suivant l'actualité bausseque.

Vous ne la recevez pas, vous connaissez des personnes qui souhaiteraient également la recevoir ? Communiquez votre adresse mail au service accueil de la mairie.

Des réseaux sociaux



Sur Facebook et sur Instagram taggez vos posts avec :
[@communedesBauxdeProvence](#) [@LesBauxTourisme](#)
[#communebauxdeprovence](#) [#lesbauxdeprovence](#)
[#lesplusbeauxvillagesdefrance](#)



Commune des Baux-de-Provence - Lettre info n°3

Partageons les fêtes de fin d'année

Nous fêterons ensemble, comme chaque année, Noël aux Baux-de-Provence. Le village s'est déjà paré de lumières. Bergerie, défilé du troupeau, cège de barbarie, ateliers de santons sont à l'affiche. La soirée de l'Aubade se déroulera comme à l'accoutumée. Elle sera suivie d'une célébration religieuse, à 17h, à l'Eglise Saint-Vincent. La traditionnelle messe de minuit avec sa crèche vivante ne pouvant se tenir cette année.



Offrez des cadeaux Made in Les Baux !

Invitez Les Baux-de-Provence sous votre sapin et celui des personnes qui vous sont chères. Offrez un objet unique alliant savoir-faire ancestral et originalité, un repas à une table étoilée, un séjour dans les beaux hôtels de notre Vallée...



Des cadeaux très art de vivre

Une escapade aux Baux-de-Provence, une escapade romantique, un dîner étoilé, une après-midi cocooning au Spa... vous avez l'embaras du choix pour offrir des cadeaux inoubliables.

Nouveautés et nouveaux visages des Baux



Passage de flambeau à la présidence du SIOVB entre Jean-Pierre Lombrage (à gauche) et Jean-Philippe Montagard (à droite).

www.huile-olives-bauxdeprovence.com

Sous les oliviers

Notre commune visitée par des touristes venus du monde entier, reste une commune fortement attachée à son agriculture traditionnelle. On y retrouve les mêmes paysages façonnés par des agriculteurs depuis des décennies : c'est ce qui en fait son charme éternel. L'olivier, l'amandier, la vigne sont des cultures emblématiques de ce territoire. Notre commune a su garder ses productions agricoles de qualité grâce aux Appellations d'Origine Protégées ou AOP.

C'est d'ailleurs la première commune de France dont le nom apparaît aussi souvent dans la dénomination d'une AOP. Il y a 3 AOP Vallée des Baux-de-Provence pour les produits de l'olivier : huile d'olive, olives cassées et olives noires et 3 AOP Les Baux-de-Provence pour les vins : rouge, rosé et blanc.

Cette synergie vertueuse entre agriculture et tourisme permet à nos produits AOP et notre gastronomie de rayonner à travers le monde. Les valeurs de partage et de convivialité au cœur du tourisme rural contribuent également à l'attractivité de notre territoire.

Cette démarche collective est appuyée par le SIOVB (Syndicat Interprofessionnel de l'Olivier de la Vallée des Baux) et le Syndicat des Vignerons des Baux dont les sièges se trouvent à l'ancienne école ... des Baux de Provence !

Jean-Benoît Hugues

Dans les vignes



Olivier Rolland succède à Geneviève Rolland



Christian Nief a retrouvé sa chère Bourgogne



Eduardo Pincheira Oenologue Régisseur

En 2020, Olivier Rolland a repris les rênes du Mas Sainte-Berthe. Eduardo Pincheira est le nouveau régisseur-oenologue du domaine et remplace Christian Nief, parti à la retraite, retraite bourguignonne bien occupée puisqu'il a été élu maire de son village. C'est aussi l'année dernière que le domaine a passé une étape supplémentaire et a démarré, après 35 ans d'agriculture raisonnée, sa conversion en bio. La phase de transition va durer 3 ans et permettra d'obtenir la certification dès le millésime 2023.

Une AOP 100% Bio

En 2023, les 11 domaines de l'AOP Les Baux-de-Provence seront ainsi cultivés entièrement en agriculture biologique ou en biodynamie.

L'AOP Les Baux-de-Provence sera ainsi la première appellation en France 100% bio.

www.lesvinsdesbaux.com

AOP Brousse du Rove

La chevrrière Natascha Duverdier est l'un des 7 producteurs habilités en Europe à produire ce fromage en AOP. La Brousse du Rove a en effet reçu en mai 2020 une AOP après avoir obtenu son AOC deux ans plus tôt.

A partir de mi-mai, vous pourrez déguster les fromages de Natascha. Tous les samedis matin, elle ouvre les portes de sa chèvrerie. Elle vend également de la viande de chevreau, des saucissons et des terrines de chèvre. [Facebook Boucabelle des Baux](#)



Quelle différence entre une AOC et une AOP ?

L'Appellation d'origine protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC (Appellation d'origine contrôlée).



de gauche à droite : Pascal Bourgier, Gilbert Odasso, Jean-Luc Tamanti

A la Carrière Sarragan

L'année 2020 a marqué la poursuite de l'exploitation de la Carrière Sarragan, dernière carrière à extraire la pierre blonde des Baux.

Pascal Bourgier, qui a présidé pendant 44 ans à sa destinée, sous l'égide de Jean Deschamps, a passé le témoin à Jean-Luc Tamanti.

Ce dernier s'est entouré d'une équipe de passionnés pour écrire un nouveau chapitre de cette aventure humaine qui va puiser dans les entrailles des Alpilles, la matière tendre et calcaire, chère aux maçons et aux architectes locaux, pour la restauration du bâti ancien. La nouvelle équipe compte notamment dans ses rangs, Gilbert Odasso, qui a cheminé durant 34 ans aux côtés de Pascal Bourgier.

La feuille de route de Jean-Luc Tamanti est déjà noircie, avec pour thématiques majeures le maintien du savoir-faire séculaire des carriers et des tailleurs de pierre, et la préservation de ce site d'exception.

www.carrieresarragan.com

Du côté des associations

Comité des Fêtes, des animations et des traditions bausseuses

Une nouvelle équipe a été formée autour du Président Jean-Pierre Novi qui remplace Maryse Chabanier nommée Présidente d'honneur. Ce comité, composé de la vice-présidente Chantal Oger, de la secrétaire Martine Clavel, de la trésorière Sabrina Soltani et également de Leïa Tauran, souhaite remettre les rencontres traditionnelles comme les fêtes de la Saint-Vincent et de la Saint-Jean au cœur de la vie de notre commune. Il prépare activement cette dernière qui se déroulera le 26 juin prochain.



Union des chasseurs bausseuses

Pascal Offre a été nommé Président de l'association des chasseurs et remplace Daniel Beaupied à ce poste.

Vous rencontrez des problèmes de nuisance avec les sangliers ? Vous pouvez vous adresser à Pascal Offre au 06 42 79 17 79.

Etat civil

Mariages

Etienne Imer et Francine Zubeil, le 20 janvier 2020

Naissances

Zoé, Désirée Jacq, née le 27 juin 2020

Tim, Pierre-Yves Trepv Hopital, né le 23 octobre 2020

Eve, Jacquot, Margueritte De Bryne
née le 30 octobre 2020

Ange, Félix, Marceau Lillamand, né le 28 décembre 2020

Marius Mathiaud, né le 15 janvier 2021

Ugo Bouvier Poniatowski, né le 10 février 2021

Rakel Tétu, née le 1er mars 2021



Ange dans les bras de ses
grands frères César et Basile

Décès

Colette Perret, décédée le 2 mars 2020

Eric Kestler, décédé le 8 mars 2020

Marguerite Verron, décédée le 3 juillet 2020

Jacqueline Legouhy, décédée le 24 décembre 2020



Michel Jacque est parti le 7 décembre 2020. Directeur de l'école communale, il avait pris ses fonctions quelques années avant l'installation de la nouvelle école dans le Vallon de la Fontaine en 1974. Il y enseigna 25 ans. Ses anciens élèves ont été nombreux à faire part de leur tristesse au départ de leur ancien maître.



Ils ont marqué l'histoire de l'Oustau de Baumanière. Le 12 mars 2021, Alain Rabier, ancien directeur de la célèbre maison (à droite) a rejoint Jacques Picard, chef de cuisine, décédé l'hiver dernier. Alain Rabier était également Conseiller municipal de notre commune.



Jacqueline, Suzanne Chabannes est décédée le 19 juillet 2020. Ses petites-filles, Diane, Clémentine et Marine qu'elle amenait à l'école des Baux, l'appelaient affectueusement Jacquot. Nous aussi. Son beau regard bleu s'est éteint l'été dernier.



Marie-Jeanne Gaucher est décédée le 23 décembre 2020. Professeur au Lycée Pasquet à Arles, elle a enseigné la gestion à plusieurs générations de baussencs.

Numéros utiles

Mairie : 04 90 54 34 03
accueil-mairie@lesbauxdeprovence.com
www.lesbauxdeprovence.com/vie-communale
Ouverture au public : lundi au vendredi de 9h à 12h
ou sur rendez-vous.

Office de tourisme : 04 90 54 34 39
tourisme@lesbauxdeprovence.com
www.lesbauxdeprovence.com

Fondation Louis Jou
contact@fondationlouisjou.org
www.fondationlouisjou.org

Musée Yves Brayer : 04 90 54 36 99
olivier@yvesbrayer.com
www.yvesbrayer.com

Château des Baux
message@chateau-baux-provence.com
www.chateau-baux-provence.com

Carrières de Lumières
message@carrieres-lumieres.com
www.carrieres-lumieres.com

La Poste : 3631
Paroisse : 04 90 54 30 23
Communauté de Commune : 04 90 54 54 20
info déchets : 04 84 51 06 20
<https://vallee-des-baux-alpilles.fr>
Parc naturel Régional des Alpilles : 04 90 54 44 00
www.parc-alpilles.fr

URGENCES

- Samu : 15
- Police secours : 17
- Sapeurs pompiers : 18
- Urgences : 112
- Sourds et malentendants : 114
- Centre anti-poison : 04 91 75 25 25
- SOS Enfance maltraitée : 119
- SOS Femmes battues : 04 91 24 61 50
- Gendarmerie de la Vallée des Baux
04 90 54 34 91

Médecins généralistes

- Dr. Papaleonidas : 04 90 54 32 46
- Dr. Moniquet : 04 90 54 42 32

Unité de Santé des Alpilles

- Saint-Rémy de Provence
09 86 61 00 91

Pharmacie

- Maussane-les-Alpilles : 04 90 54 30 40
- Pharmacie de garde : 3237

Vaccination

- Centre Saint-Rémy-de-Provence
04 90 92 99 88
- site officiel : www.sante.fr
- numéro vert vaccination : 0800 730 087
- plateformes : Doctolib, Maïia

Terre des Baux

Bulletin municipal des Baux-de-Provence
Mairie des Baux-de-Provence
Hôtel de Manville
13520 – Les Baux-de-Provence
Numéro 16 - 1er semestre 2021
Directrice de la publication :
Anne Poniowski, Maire
Responsable rédaction :
Claire Novi, Déléguée à la communication

Dépôt légal : à parution
Conception, réalisation, impression :
Commune des Baux-de-Provence
Crédits photos : Office de tourisme des Baux-
de-Provence
Damien Barral, Baumanière, Gérard Camponi,
Culturespaces, Jean Esposito, Pierre Novi,
Paul Wanko.

Retrouvons nous !

Mai

Dans le cadre de la résidence d'auteurs organisée par La Licorne et le Dragon :

- du 3 mai au 30 juin. Christophe Guichet, auteur dramatique et Alexis Chabert, illustrateur de BD sont ensemble en résidence artistique : une rencontre entre un dramaturge et un dessinateur pour la réalisation d'un ouvrage à 4 mains.
- du 3 au 15 mai. L'alphabet-labyrinthe et anamorphoses sont présentés par le dessinateur Philippe Mignon, accueilli l'année dernière par La Fondation Louis Jou.
- du 16 au 30 mai. Théâtre de papier, gravures et installations d'Éric Poirier et Christiane Comtat qui entremêlent avec humour et délicatesse la gravure, la décoration, le livre et le théâtre.
- Samedi 15 mai. Présentation par Philippe Mignon des anamorphoses.
- Samedi 22 mai. Théâtre de papier « Perceval le gallois » et atelier de gravure.
- Vendredi 28 mai. Théâtre de papier « La Petite Balade du Grand Macabre »
- Samedi 29 : atelier de gravure

Juin

Dimanche 13 juin. Bénédiction des voitures anciennes

Dans le cadre de la résidence d'auteurs :

- du 1 au 30 juin. Alexis Chabert présente des dessins de l'ouvrage « Gainsbourg », de son opus en cours de réalisation « Automne en Baie de Somme » et des épreuves de sa résidence en collaboration avec Christophe Guichet.
- Jeudi 17 juin. « Histoire de la Bande Dessinée » par Yves Frémion

Samedi 26 juin, Fête de la Saint-Jean et nuit romantique des Plus Beaux Villages de France.

Juillet

- Mardi 27 & mercredi 28 juin. Soirée Kandinsky et la musique aux Carrières de Lumières (CDL)

Août

- Mardi 3, mercredi 4, mardi 10 & mercredi 11 août. Intégrales aux CDL
 - Dimanche 15 & lundi 16 août. Mozart et les étoiles aux CDL
- Dans le cadre de l'exposition de l'Atelier de Papetier :
- Mercredi 18 août soirée Photo d'Art sur papier Japonais
 - Vendredi 20 août, défilé de mode, réalisations en papier Japonais

Samedi 21 août. Deuxième édition des Nuits Dorées

- Mardi 24 & mercredi 25 août. Intégrales aux CDL

Septembre

- Vendredi 17 & samedi 18 septembre. Intégrales aux CDL
- Samedi 18 & dimanche 19 septembre. Fête Européenne du Patrimoine
- Vendredi 24 & 25 septembre. Intégrales aux CDL

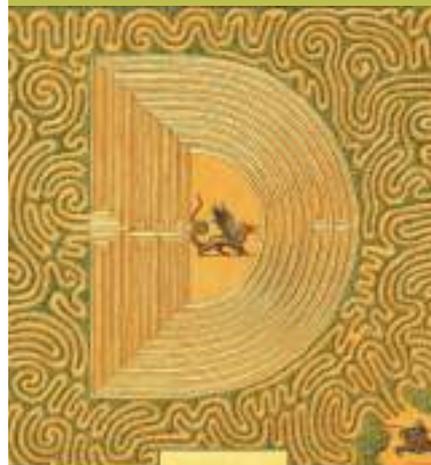
Samedi 25 septembre. Rallye des vignerons des Baux

Le maintien des animations sont soumis aux décisions gouvernementales.

La Licorne et le Dragon

A la demande de la commune, cette association organise dans divers lieux culturels du village des animations artistiques en mai et juin puis en septembre. Cette association s'est donnée pour mission d'initier et de porter des projets autour du livre et de la lecture.

Autour de la résidence artistique de l'auteur Christophe Guichet et de l'illustrateur de BD Alexis Chabert, des expositions, des ateliers, des spectacles et des signatures de livres seront programmés dans les espaces culturels de La Citerne et de La Cure



Tout l'agenda

Retrouvez les animations et l'agenda sur www.lesbauxddeprovence.com

Plus d'informations ?
tourisme@lesbauxdeprovence.com ou 04 90 54 34 39.